

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 12

Artikel: Cé que passé pè lè fortsès
Autor: C.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mitié, et la mienne, qui n'a rien de méprisable, lui est acquise jusqu'à mon dernier soupir.
(Lettre à M. le marquis de Mirabeau.)

Adieu, mon cher et respectable hôte; je pars plein de vous et content de moi, puisque j'emporte votre estime et votre amitié.
(Au même.)

Je tâcherai de mon côté de ne pas me laisser oublier de vous, en vous renouvelant, autant que cela ne vous importunera pas, les assurances de mon plus entier dévouement, et de mon plus vrai respect.
(Lettre à milord comte de Harcourt, 1768.)

Adieu, mon illustre ami, je vous embrasse avec respect, mais de tout cœur.
(Au marquis de Mirabeau.)

Cher Moulton, adieu; je ne sais ni dans quel temps ni à quelle occasion je cesserai de vous écrire, mais, tant que je vivrai, je ne cesserai de vous aimer.
(A Moulton.)

Est-ce assez ampoulé? est-ce assez flatteur et rampant?

De même je ne sache pas qu'il y ait encore des mères qui écrivent à leur fille: *Adieu, ma toute belle*, comme le faisait madame de Sévigné; ni des élégantes qui terminent leurs misères du matin par: *Adieu, ma chérie, je t'adore*.

Mais, ce que nous sommes près de tourner en ridicule s'explique par cette exquise politesse des Français des XVII^e et XVIII^e siècles, dont les autres peuples se moquaient tout en s'efforçant de l'imiter.

Sous le règne de Louis XIV, les fils appellent leur mère *Madame*; les amis, après cinquante ans d'intimité, se traitent de *Monsieur*, même lorsqu'ils sont gris; les gens bien élevés tutoient leurs serviteurs, mais ne se tutoient pas entre eux.

Le langage est moins familier qu'il ne l'est de nos jours, mais le geste l'est davantage. Lorsqu'on rencontre une personne de sa connaissance, on la salue en l'embrassant. Vous voyez alors deux immenses perruques s'avancer à la rencontre l'une de l'autre et se confondre dans une accolade solennelle: *d'honneur vous me voyez ravi? A chaque porte on bataille avec force saluts, pour céder à son interlocuteur le pas qu'on lui disputerait peut-être l'épée à la main, s'il s'était mis en tête de le réclamer: Monsieur, de grâce! — Je vous jure, Monsieur, que je n'en ferai rien. — Ce sera donc par pure obéissance.*

Pour la moindre des choses, pour une prise de tabac, pour un mouchoir ou un éventail ramassé, on est *confuse*, on *rend mille grâces*!

A entendre les remerciements prolongés de cette jeune fille, vous croiriez qu'on vient de sauver la vie à son père: non, on lui a rendu un nœud de ruban tombé de son épaule. Chose admirable, on n'est point dispensé d'être poli envers sa femme, qu'on appelle *Madame* et qu'on ne tutoie jamais devant une tierce personne. On laisse parler les personnes âgées, et on offre à propos la main ou le bras à une dame; on sait s'effacer devant ceux qu'on reçoit et chercher à les mettre en valeur.

Madame DESCHAMPS.

Pauvres Suisses!

Sous la Signature: Edouard de Morsier, la *Bibliothèque universelle* a publié un très intéressant article sur Louis Börne, le grand écrivain libéral allemand et les deux voyages qu'il fit en Suisse, en 1832 et 1833.

Les impressions de voyage de Börne furent publiées sous le titre de *Lettres de Suisse*, auxquelles nous nous permettons d'emprunter les fragments suivants, qui donneront une idée suffisante de la manière peu flatteuse dont cet écrivain a jugé notre pays.

Aarau, le 14 septembre 1832.

Je connais un certain docteur X., un démocrate très en vue, spirituel, éloquent. A Londres et à Paris, il serait devenu un remarquable orateur parlementaire, un homme d'Etat. Mais sur lui aussi pèse, comme un brouillard, l'esprit de petite ville. Il ne voit pas à dix pas devant lui. Rien d'autre que leurs misérables petits intérêts de cantons. Pour eux, point d'Allemagne, point de France, et quant à comprendre comment la prospérité de la Suisse est liée à celles d'autres Etats, néant.

Et puis que quelqu'un puisse tirer profit d'eux sans payer, cette pensée leur est horrible!

J'ai eu, en vérité, depuis que je suis en Suisse, plus d'une bonne idée dont j'aurais pu faire profit. Mais qu'un Suisse vienne à apprendre que j'ai pris une bonne idée dans son pays sans la payer, il me poursuivra jusqu'au bout du monde et me fera mon affaire s'il m'attrape!

Berne, le 1^{er} septembre 1833.

Je n'ai point trouvé de voiture de « retour » sauf une à quatre chevaux pour Genève. Mais elle me demande cent francs, et ne veut pas me conduire seulement jusqu'à Lausanne. J'aurais dû accepter, car avec trois chevaux, pour Genève, cela me coûte y compris le pourboire, cent quatre-vingts francs. Aucun cocher ne consent à aller avec deux chevaux à Lausanne, en trois jours. Ils comptent tous quatre jours. Et encore je ne sais pas si avec deux chevaux seulement j'arriverai.

Genève, le 6 septembre 1833.

Il fait mauvais. Hier, c'était la bise, un diable de vent. Il vous poursuit en haut les escaliers et il ne vous lâche que quand vous lui avez fermé la porte au nez... Je ne voudrais pas passer l'hiver ici... La semaine dernière, il a fait si mauvais que pendant deux jours le bateau à vapeur n'a pu quitter Genève. On m'a introduit à la Société de lecture. C'est très bien... Je me suis mis en pension pour quinze jours. Une maison de campagne dans un parc, à quelques pas de la ville, sur la route de Lyon. C'est cher, mais à l'hôtel je n'aurais pas été mieux. Pour moi et Conrad (son domestique), on me demande pour ces quinze jours, 120 francs. Il est vrai que c'est une des meilleures pensions.

Montreux, le 13 octobre 1833.

C'est justement les vendanges... Mais je m'ennuie terriblement.

J'ai couru la ville hier: pas un livre, pas un journal.

Hier soir, à 8 heures, je sors dans le village avec une lanterne. Ça été d'un comique complet. J'avais appris dans la journée qu'il y avait ici un cercle, où l'on recevait des journaux. Comme un voutour affamé je me ruai sur la proie. Mon barbier m'avait offert de me présenter au président du cercle. Nous trouvons celui-ci dans son pressoir, attablé devant un verre et dégustant du vin.

Le président m'envoie à mon logeur, qui se trouve être aussi membre du Cercle. Mon hôte est un bel homme. Dans son pressoir, couvert de taches de moult, on eût dit Bacchus lui-même. Occupé de la vendange comme tout le monde, il ne pourra pas me conduire; mais quelqu'un m'y mènera. Donc ce soir, à huit heures, quelqu'un vient, accompagné de deux notabilités, les têtes politiques du lieu. J'allume ma lanterne, il n'y en a pas dans les rues, et celles-ci montent et descendent, pavées d'un pavé à se casser dix couds si on les avait. Je leur demande si en hiver ils peuvent se tirer d'affaire sans lanterne, le soir. Ils me répondent qu'ici, celui qui sort en hiver ne rentre pas à la maison avant le lever du soleil. Voilà de rudes gens. Enfin, nous arrivons devant une petite maison. Nous entrons. Mon guide va à la cuisine, prend une clef, ouvre une petite chambre. Il n'y avait pas de lumière. A la lueur de ma lanterne, j'aperçois quelques feuilles sur une table. Désespoir! Ce sont des feuilles du canton vieilles de quinze jours. Les nouvelles arrivent demain, me dit-on. Je puis venir ici quand je veux. La clef du Cercle est toujours sur le dessus de la porte. Et voilà le Casino de Montreux!...

Lausanne, 4 septembre 1833.

Avant d'arriver à Lausanne on passe le Jorat, sur le versant méridional duquel s'étend la ville. De

là-haut on aperçoit tout le lac, les montagnes de Savoie, couvertes de neige de l'autre côté. Cela m'a fait une impression plus profonde que toutes les beautés de l'Oberland... Seulement, Lausanne n'est pas un séjour pour moi. Il faut tout le temps monter et descendre, et cela me tue.

Les dames d'Yverdon.

Les journaux de la semaine dernière nous ont appris qu'à la suite d'une conférence donnée à Yverdon, par M. de Rougemont, sur l'affaire Dreyfus, conférence qui avait attiré une foule considérable, cent cinquante dames de cette ville avaient envoyé une adresse de félicitations à M. Emile Zola.

Nous sommes loin de désapprouver cet aimable témoignage de sympathie, très calme, très digne, donné au célèbre et courageux écrivain. Il nous prouve néanmoins que ces dames tiennent à montrer, à l'occasion, qu'elles ont de l'initiative, de la volonté et qu'elles s'intéressent aux événements contemporains. C'est là — quoiqu'en disent messieurs les maris — un mignon petit acheminement à l'émancipation de la femme, car il nous permet de constater que ces dames ne se bornent pas à écouter humblement et d'une manière toute passive, ce que dit ou pense le roi de la création. Et certes il n'y a point de mal à cela, pourvu toutefois qu'elles n'en arrivent pas à l'attitude par trop autoritaire des femmes d'Yverdon, dans le courant du XVI^e siècle.

Qu'il nous soit permis de rappeler les faits.

A cette époque, nous dit la chronique, il existait à Yverdon une coutume en vertu de laquelle le beau sexe se réunissait chaque année vers la fin de mai et cherchait à découvrir quels étaient les maris assez méchants et osés pour avoir battu leur chère moitié dans le courant de ce beau mois.

Aussitôt le coupable dénoncé, et il l'était toujours, le bataillon féminin, jaloux de venger l'insulte faite à son sexe, cherchait à s'emparer du coupable; souvent on allait l'attendre à la sortie du cabaret, et une fois saisi, il était jeté dans la fontaine la plus voisine, ou bien était arrosé d'importance par ses juges, qui ne se montraient pas cléments.

Mais nos redoutés seigneurs de Berne n'entendaient pas les choses de cette oreille et ne permettaient pas qu'on empiétât sur leurs droits souverains; aussi, par leur ordre, le bailli fit-il publier le mandat suivant:

Mes très honorés seigneurs ont été avertis que les femmes, sans avoir égard à leur état et sans considération du devoir et d'obéissance que chacune est tenue par la parole de Dieu à son mari, s'assemblent au mois de mai, avec un grand tumulte et désordre à elles très mal séant, pour baigner et mouiller tous les hommes qui, au mois de mai, ont battu leur femme, s'attribuant acte de magistrats, chose intolérable; à cet effet, nos très honorés seigneurs ont défendu à toutes les femmes du Bailliage d'Yverdon, de ne plus entreprendre de baigner ni mouiller ainsi les dits hommes sous peine de cinq florins d'amende (20 batz) sans aucune grâce.

Donné au château d'Yverdon le 13 février 1571.

Dès lors les femmes ont obéi et se sont soumises, mais on ne nous dit pas si les maris se sont corrigés.

Et dire qu'il est encore nombre de gens qui regrettent le bon vieux temps! L. M.

Cé que passé pè lè fortsès.

Voudrè fremà que y'ein a bin que ne s'avont pas cein que l'étai què lè fortsès! D'aboo, ne vu pas dévezà d'ài fortsès avoué quiet on baillè à medzi ài z'ermaillès pè lo boreinclio, kà, l'ài a fortsès et fortsès.

Lè z'autro iadzo, mimameint dza quand n'irant savoyà, cliào qu'aviont tià et robà, lè chenapans et autrè dzeins à petita concheince, n'etiont pas met ein peinchon, ài frais dè l'E-

tat, coumeint ora, mà on lè passavè bo et bin pè lè fortsès.

Ciliào fortsès étiont tot bounameint dâi grantès colondès ein bou dè dix à dozè pî dè hiaut, plliantâies dein terra avouè on n'aura colonda, cilioulâie ein travâi à fin coutset que cein fasâi coumeint on T et âi dou bets dè cé T, y'avâi 'na boclie avouè 'na corda. Adon l'est ique qu'on fasâi passâ l'arme à gautse à la crapule.

Quand on pandoure dévessâi passâ pè lè fortsès l'étâi la mouâ dè lâi demândâ se volliavè oquîè dévânt d'être espédiyi dein l'autro mondo et tot cein que demandâvè faillâi coute que coute lo lâi accordâ, kâ on ne poivè rein l'âi refusâ.

Lè z'ons demândâvont on verro dè mame âobin dè cogaque po sè bailli dâo corâdzo et on le lâo baillivè; se desirâvont 'na chiqua, lo borriau l'âi passavè son paquêt dè taba et se y'ein avâi que volliâvont ein tsantâ iena, on lo laissivè einmourdzi : *Roulez tambours âobin Mourir pour la patrie.*

Monsu Dénérâz no z'a dza contâ clia dè cé chenapan qu'avâi demândâ, dèvânt d'être ganguelhi, d'allâ apprennre l'allemand que l'ont dû bo et bin lo laissi allâ pè lè z'Alle-magnes. Ma fâi on iadzo per lé, lo gailla étâi dû po recordâ et adieu lè fortsès. Coumeint vo peinsâ, nion ne l'a jamé revu.

Ora vaitsè clia que volliâvo vo derè à propou dè ciliào fortsès patibulaires, coumeint on lâo desâ :

On chenapan dévessâi don ètrè ganguelhi et dévânt dè lâi passâ la corda, lo borriau l'âi demândé cein que soètàvè. Adon lo gailla que ne sè tsaillessâi pas tant d'allâ dein lo royaume dâi derbons, l'âi fe :

— Dîtès vâi, Monsu lo borriau, coumeint y'é on gros inuai drâi su lo cotson, que mé fâ tant mau, ariâ-vo la bontâ dè mè peindrè pè dézo lè brés, se vo plliè ! C. T.

Pour le roi de Prusse !

Travailler pour le roi de Prusse ?
Chacun sait ce que signifie ce dicton.
Mais d'où vient-il ?
Voilà ce que l'on sait moins...

Il y a un siècle et demi de cela, régnait sur la Prusse, qui venait à peine d'être érigée en royaume, Frédéric-Guillaume Ier; et, sur la mode, royaume autrement important, le fameux Lubin, coiffeur de la Cour.

De la Cour de France, bien entendu ! La France ne donne-t-elle pas le ton, la mode et le goût, depuis qu'il y a une France !

Or, c'était maître Lubin l'architecte de ces édifices compliqués qui exhaussaient, encore plus que leurs talons, la taille des nobles dames d'alors, et qui nécessitaient autant de souplesse dans la main que de sûreté dans le coup d'œil.

Aussi les perruquiers étaient-ils considérés comme de véritables artistes, et, seule de toutes les corporations, la leur avait-elle le droit de porter l'épée.

Parmi les apprentis de maître Lubin se trouvait un jeune homme doux et timide comme une jeune fille, qui répondait au prénom de Léonard.

Léonard était profondément épris de son art... et de la fille de son patron, la gente Olivette, délicate damoiselle au frais minois, à l'air éveillé.

Ces deux passions étaient également malheureuses, maître Lubin ayant solennellement déclaré que, pour devenir son gendre, il faudrait d'abord mériter sa succession et que, pour devenir son successeur, il faudrait d'abord coiffer une tête couronnée.

— A mon gendre seul je concéderai le privilège de « perruquier de Sa Majesté ». Seul le « perruquier de Sa Majesté » pourra être mon gendre, répétait-il. C'était un cercle vicieux ?

Un jour, Léonard reçut une lettre d'un sien oncle, cordonnier de son état, protestant de sa religion, et établi à Berlin depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Ses affaires prospéraient et il invitait son neveu à venir s'installer près de lui, les gens et les choses de France étant fort goûtées à l'étranger, en vertu sans doute du proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. »

Léonard hésita un peu...

Quitter son pays, sa gentille Olivette, cela lui faisait gros au cœur.

Mais celle-ci, consultée, le décida à partir.

La fine mouche avait lu dans le jeu de son père, jugeant qu'il ne pourrait longtemps se passer de son second.

Il serait donc forcé de capituler, surtout lorsque Léonard reviendrait avec le titre de « perruquier de Sa Majesté le roi de Prusse. »

Aussi, d'après son conseil, garda-t-il le secret sur le but de son voyage, demanda simplement un congé à son patron mari et dépit et quitta les bords de la Seine pour ceux de la Sprée.

Son oncle ne l'avait pas trompé : il avait une brillante et aristocratique clientèle qu'il partagea avec lui, l'un chaussant, l'autre coiffant tous les élégants et élégantes de la capitale; et Léonard fut bientôt aussi à la mode à Berlin que maître Lubin à Paris.

Une seule chose manquait à son bonheur : coiffer une tête couronnée et accoler à son nom ce titre si désiré : « Perruquier de Sa Majesté. »

Aussi quelle émotion ! quelle joie ! lorsque la reine le fit mander.

Sans doute, la Cour de Frédéric-Guillaume n'était pas celle de Louis XV; mais enfin c'était toujours la Cour !

Léonard se rendit au palais, à l'heure indiquée, l'épée au côté, le tricorné sous le bras, le jarret tendu et la bouche en cœur. Il fut introduit...

Sous sa main habile, les cheveux peignés, nattés, poudrés, s'élevèrent en échafaudages gracieux, légers et solides à la fois, au-dessus du front de ses augustes clientes, éblouies et charmées. Léonard reçut force compliments des plus flatteurs :

— On se croirait à Versailles ! déclarèrent les dames ravies.

C'était le suprême éloge !

Léonard se préparait à se retirer quand une voix rude résonna désagréablement à son oreille, lançant cette phrase aussi injurieuse pour son talent que pour les augustes têtes confiées à ses soins :

— Que signifie cette mascarade ?

C'était un personnage sec, maigre, d'assez piètre mine, à l'air furibond... Il portait sa canne sous le bras et son chapeau sur la tête.

Ce détail significatif, joint à la terreur peinte sur tous les visages et au plongeon précipité de toutes ces hautes coiffures dans un nuage de poudre, annonça au pauvre perruquier le roi Frédéric-Guillaume Ier, « Roi Sergent », comme on disait.

Ce n'était pas un prince comme ce que ce père du grand Frédéric. Aussi ladre que brutal, il nourrissait ses fils de pain moisi, refusait la moindre parure à sa femme, portait des habits râpés et, pendant tout son règne, les mêmes boutons de cuivre que l'on décousait d'un vieux uniforme pour mettre à un neuf.

Son entrée produisit donc une sensation fort désagréable.

La reine balbutia quelques excuses sur la réception du nouvel ambassadeur de France et le désir de lui faire honneur.

Frédéric l'interrompit brutalement :

— Etes-vous folle et supposez-vous que je tolère de vous voir ainsi attifée ?

Et se tournant vers Léonard tremblant et décontenancé :

— Tu as fait là de belle besogne, drôle; avise à la réparer de ton mieux.

« Rase immédiatement ces péronnelles et, quant à vous, madame, ajouta-t-il en se tournant vers la Reine qui cherchait à l'apaiser, si je ne vous traite pas comme vos filles, c'est qu'il serait inconvenant qu'une reine de Prusse ait la tête tondue. Prières et protestations furent également inutiles.

On dut obéir et se soumettre.

Quand l'exécution fut terminée, le roi, impassible, s'adressa à l'exécuteur consterné :

— Toute peine mérite salaire, dit-il, que t'a donné la reine ?

— Dix florins, Sire, répondit Léonard hésitant...

— Dix florins ! En vérité, madame, vous n'êtes pas généreuse et ce garçon emporterait dans son pays une piètre idée de notre Cour...

— Sire, je croyais... balbutia la reine stupéfaite de ce reproche qu'elle attendait tout autre.

— Je serai plus large et paierai mieux tes services, mon garçon. Combien te dois-je pour avoir exécuté mes ordres ?

— Sire... ce qu'il plaira à Votre Majesté, dit le perruquier rassuré.

— Mettons vingt florins... Cela te va-t-il ?

— Oui, Sire, répondit Léonard enchanté, s'inclinant jusqu'à terre...

Aïe ? Aïe ?

Les coups de canne tombaient dru, comme grêle sur son échine courbée, tandis que « le roi sergent » comptait sans se presser :

— Un florin, deux florins...

Et, pour la première fois de sa vie, Frédéric fut prodigue !

Léonard, moulu et brisé, se hâta de revenir en France. Lubin venait de mourir, aussi eut-il; sans difficulté, sa succession et sa fille. Il devint fort à la mode et put faire graver sur son enseigne :

PERRUQUIER DES COURS DE FRANCE
ET DE PRUSSE

Il avait payé ce droit assez cher !

Il garda le silence sur sa mésaventure, mais quand on plaisantait devant lui sur la ladrerie de Frédéric :

— Moi, je l'ai trouvé trop généreux, répondait-il en se frottant les côtes; Dieu vous garde de travailler pour le roi de Prusse !

ARTHUR DOURLIAC.

83 kilos, juste !

Une histoire bien typique a fait dernièrement le tour de la presse austro-hongroise. Si elle n'est pas vraie, elle a du moins le mérite de l'originalité.

La femme d'un négociant en bois, d'Esseg, capitale de l'Esclavonie, ayant quitté tout d'un coup le toit conjugal, son mari vint à être avisé qu'elle avait dû prendre le train pour Pecs, en Hongrie.

Aussitôt il eut l'idée de télégraphier au préfet de police de cette dernière ville :

« Arrêtez ma femme, qui a pris l'express pour Pecs. Signalement : quatre-vingt-trois kilos (poids exact). »

Le préfet de police fut d'autant plus embarrassé au reçu de cette singulière dépêche que, s'étant rendu lui-même à la gare pour l'arrivée du train, il put constater que la plupart des voyageuses étaient plutôt grasses.

Après quelque hésitation, il se décida à les faire passer toutes, à tour de rôle, sur la bascule à bagages de la gare. Une seule d'entre elles se trouva peser exactement le poids indiqué. C'était l'infidèle...

Recette pour faire un bon ménage, tirée d'un vieux livre bâlois :

Mettez à la marmite beaucoup de patience et de persévérance avec même quantité de bonne humeur et de bonne volonté. Ecumez soigneusement pour enlever l'égoïsme, la paresse et la négligence. Laissez mijoter longuement sans quitter le foyer, et vous aurez accommodé le bonheur.

THEATRE. — Le public continue à faire très bon accueil à *Michel Strogoff* et à ses interprètes. C'est un spectacle qu'on peut aller voir en famille et qui fait la joie des enfants. Il faut se hâter d'en jouir. Le nombre des représentations est strictement limité, M. Lefrançais devant rentrer au théâtre de la Renaissance et le matériel étant loué ailleurs.

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bale et St-Gall envoient l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour

6 essuie-mains, de qualité durable...	Fr. 1 50
6 chemises toile écrue ou blanche...	» 6 —
1 chemise de nuit, joli choix de modèles...	» 4 —
1 tablier de cotonnade, pouvant se laver, 100 cm. de largeur...	» 0 60

ainsi que tous les articles de ménages et pour trousseaux à des prix très avantageux.
Demandez les échantillons aussi des étoffes en laine.
Adresse : Max Wirth, Zurich.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Hova.